



16806

Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

Annotation

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE
MERCREDI 11 DÉCEMBRE À 19 H**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Lebel-sur-Quévillon, tenue le mercredi 11 décembre à 19 h, au lieu habituel des délibérations, sous la présidence de M. Alain Poirier, maire et à laquelle sont présents :

Présences :

Mme la conseillère Julie Rivard
M. le conseiller Gregory Bussieres (arrivé à 19 h 31)
Mme la conseillère Évelyne Girard
M. le conseiller Michel Landry
M. le conseiller Gaétan Normandeau
Mme la conseillère Audrey Simard

Sont également présentes :

Mme Luce Paradis, directrice générale et greffière
Mme Anik Racicot, directrice dév. écon. et dg adjointe

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, constatant quorum, déclare la séance ouverte à 19 h 2.

**INSCRIPTION
DÉCLARATION DE LA
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE**

La directrice générale et greffière, Mme Luce Paradis, déclare sous son serment d'office qu'elle a fait parvenir à tous les membres du conseil un avis de convocation conformément à la loi.

19-12-391

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Michel Landry, appuyé par Mme la conseillère Julie Rivard et résolu unanimement :

QUE l'ordre du jour soit et est adopté tel que rédigé.

19-12-392

ADOPTION DU BUDGET D'OPÉRATION POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 474 de la *Loi sur les Cités et Villes*, le conseil doit préparer et adopter le budget de la Ville pour le prochain exercice financier ;



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

Annotation

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'adopter le budget d'opération de la Ville pour l'exercice financier 2020 ;

BUDGET 2020			
REVENUS		DÉPENSES	
Taxes	3 227 085	Administration générale	1 325 685
En-lieux de taxes	272 885	Sécurité publique	335 370
Transferts	2 161 340	Travaux publics	2 248 880
Services rendus et autres	868 470	Hygiène du milieu	697 560
Imposition de droits	63 000	Santé et bien-être	24 100
Amendes et pénalités	43 500	Aménagement, urbanisme et dév. économique	463 795
Intérêts	40 500	Loisirs et culture	1 559 625
		Frais de financement	35 845
		Remboursement dette à long terme	25 000
TOTAL REVENUS (avant affectations)	6 676 780	TOTAL DEPENSES	6 715 860
AFFECTATIONS			
Surplus affecté	39 080		
RESULTAT APRES AFFECTATIONS	6 715 860		6 715 860

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Évelyne Girard, appuyé par M. le conseiller Gaétan Normandeau et résolu unanimement :

D'ADOPTER le budget d'opération 2020 tel que ci-haut détaillé et d'autoriser le trésorier à utiliser le surplus affecté Comité 5000 pour une somme de 39 080 \$ afin d'équilibrer le budget d'opération de l'exercice financier 2020.

19-12-393

**ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL
EN IMMOBILISATIONS (PTI) 2020-2021-2022**

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire pour la municipalité de planifier son programme de dépenses en immobilisations pour les années 2020, 2021 et 2022 ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 473 de la *Loi sur les cités et ville*, le conseil doit adopter par résolution le programme des immobilisations de la Ville pour trois (3) exercices financiers ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Audrey Simard, appuyé par Mme la conseillère Évelyne Girard et résolu unanimement :

D'ADOPTER le programme triennal en immobilisations (PTI) 2020-2021-2022 tel que détaillé ci-dessous :



8

Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

Annotation

PROGRAMME TRIENNAL EN IMMOBILISATIONS				
	2020	2021	2022	TOTAL
Administration générale	14 300	5 000	5 000	24 300
Sécurité publique	5 000	350 000	475 000	830 000
Travaux publics	401 500	271 000	3 270 000	3 942 500
Hygiène du milieu	368 200	80 000		448 200
Urbanisme et développement	114 095	87 900	34 500	236 495
Parcs	78 660	29 000	1 045 000	1 152 660
Loisir et Culture	218 030	4 558 200		4 776 230
TOTAL	1 199 785	5 381 100	4 829 500	11 410 385

FINANCEMENT 2020				
Fonds de roulement	846 585			846 585
Règlement emprunt 306	353 200			353 200
À la charge de la Ville		5 381 100	4 829 500	10 210 600
TOTAL	1 199 785	5 381 100	4 829 500	11 410 385

19-12-394

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 306 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 353 200 \$ ET UN EMPRUNT DE 353 200 \$ POUR L'ACQUISITION D'UN CAMION DE COLLECTE À CHARGEMENT LATÉRAL AUTOMATISÉ NEUF

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance extraordinaire du 19 novembre 2019 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Michel Landry, appuyé par M. le conseiller Gregory Bussieres et résolu unanimement :

D'ADOPTER le règlement n° 306 intitulé : « Règlement n° 306 décrétant une dépense de 353 200 \$ et un emprunt de 353 200 \$ pour l'acquisition d'un camion de collecte à chargement latéral automatisé neuf »

ET CE CONSEIL ORDONNE, DÉCRÈTE ET STATUE PAR LE PRÉSENT RÈGLEMENT SUJET À TOUTES LES APPROBATIONS REQUISES PAR LA LOI, AINSI QU'IL SUIT :

RÈGLEMENT 306

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

Annotation

ARTICLE 2

Le conseil est autorisé à faire l'acquisition d'un camion de collecte à chargement latéral automatisé neuf, selon le procès-verbal de l'ouverture des soumissions de l'appel d'offres public LSQ-19005 ainsi que la résolution 19-11-345 adjugeant le contrat d'acquisition au Centre du camion Mabo inc. incluant les taxes nettes, les imprévus et les frais de financement tel qu'il appert de l'estimation détaillée préparée par la directrice générale et greffière en date du 19 novembre 2019, lesquels font partie intégrante du présent règlement comme annexes « A » « B » et « C » :

ANNEXE A

Procès-verbal de l'ouverture des soumissions de l'appel d'offres public LSQ-19005

ANNEXE B

Résolution 19-11-345 Adjudication du contrat de l'appel d'offres public LSQ-19005

ANNEXE C

Estimation détaillée du coût d'acquisition

ARTICLE 3

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 353 200 \$ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 4

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 353 200 \$ sur une période de 10 ans.

ARTICLE 5

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 6

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.



Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

Annotation

ARTICLE 7

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 8

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi, le jour de sa publication.

ANNEXE A



Procès-verbal de l'ouverture des soumissions de l'appel d'offres public

LSQ-19005

ACHAT D'UN CAMION DE COLLECTE À CHARGEMENT LATÉRAL AUTOMATISÉ NEUF

tenue à la salle du conseil de la Ville de Lebel-sur-Quévillon le jeudi 11 novembre 2019 à 15 h 5.

Sont présents : Mme Luce Paradis, directrice générale et greffière
M. Jacques Trudel, directeur des travaux publics
Mme Anne Audet, secrétaire service du greffe
M. Samuel Tessier, représentant du Centre du Camion Mabo inc.
M. Éric Bissonnette, représentant du Centre du camion Thibault, division Val-d'Or

Trois(3) soumissionnaires ont répondu à notre demande, à savoir :

Centre du Camion Amos inc.
145, Route 111 Est
Amos (Québec) J9T 3A2

Prix avant taxes 303 635,00 \$

Centre du Camion Thibault division Val-d'Or
1061, rue des Manufacturiers
Val-d'Or (Québec) J9P 6Y7

Prix avant taxes 333 589,16 \$

Centre du Camion Mabo inc.
3100, boulevard Jean-Jacques-Cossette
Val d'Or (Québec) J9P 6Y6

Prix avant taxes 278 043,00 \$

Luce Paradis, OMA
Directrice générale et greffière
/aa



Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

Annotation

ANNEXE B



Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Lebel-sur-Quévillon, tenue mardi le 12 novembre 2019 à 20 h, au lieu habituel des délibérations, sous la présidence de M. Alain Poirier, maire, et à laquelle sont présents :

Mme la conseillère Julie Rivard
M. le conseiller Gregory Bussières
Mme la conseillère Évelyne Girard
M. le conseiller Michel Landry
M. le conseiller Gaétan Normandeau
Mme la conseillère Audrey Simard

Sont également présents :
Mme Luce Paradis, directrice générale et greffière
M. Michel Simard, trésorier

RÉSOLUTION 19-11-345
ADJUDICATION DU CONTRAT DE L'APPEL D'OFFRES PUBLIC LSQ-19005 - ACQUISITION D'UN CAMION DE COLLECTE À CHARGEMENT LATÉRAL AUTOMATISÉ 278 043 \$ AVANT TAXES

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public LSQ-19005 – Acquisition d'un camion de collecte à chargement latéral automatisé :

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture des soumissions a eu lieu le 11 novembre 2019 et que trois soumissionnaires ont répondu à notre demande, à savoir :

Centre du Camion Amos inc.
145, Route 111 Est
Amos (Québec) J9T 3A2

Prix avant taxes 303 635,00 \$

Centre du Camion Thibault division Val-d'Or
1061, rue des Manufacturiers
Val-d'Or (Québec) J9P 6Y7

Prix avant taxes 333 589,16 \$

Centre du Camion Mabo inc.
3100, boulevard Jean-Jacques-Cossette
Val d'Or (Québec) J9P 6Y6

Prix avant taxes 278 043,00 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Gregory Bussières, appuyé par M. le conseiller Gaétan Normandeau et résolu unanimement :

D'ADJUGER le contrat de l'appel d'offres public LSQ-19005 pour l'acquisition d'un camion de collecte à chargement latéral automatisé au plus bas soumissionnaire conforme, c'est-à-dire le Centre du Camion Mabo inc. pour la somme de 278 043 \$ avant taxes, et ce, conditionnellement à l'acceptation du règlement d'emprunt par le ministère des Affaires municipale et de l'Habitation (MAMH).

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
Ce 13 novembre 2019


Luce Paradis, OMA
Directrice générale et greffière



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

Annotation

ANNEXE C**ESTIMATION DÉTAILLÉE****ACQUISITION D'UN CAMION DE COLLECTE À CHARGEMENT LATÉRAL NEUF**

Soumission Centre du camion Mabo inc.	278 043,00 \$
Imprévus 10%	27 804,30 \$
	305 847,30 \$

Taxes

TPS	15 292,37 \$
TVQ	30 508,27 \$
	45 800,63 \$

Ristourne taxes

TPS	(15 292,37) \$
TVQ 50%	(15 254,13) \$
	(30 546,50) \$

Taxes nettes 15 254,13 \$

Sous-total 321 101,43 \$

Frais de financement 10% 32 098,57 \$

TOTAL À FINANCER 353 200,00 \$

**INSCRIPTION
PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC**

Conformément à la Loi, le conseil de ville tient une période de questions. Les questions portent, notamment, sur les sujets suivants :

Quatre citoyens présents dans la salle.
Aucune question.

19-12-395

**RÉSOLUTION
LEVÉE DE LA SÉANCE**

CONSIDÉRANT QUE tous les points à l'ordre du jour ont été traités ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de clore les débats ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Julie Rivard appuyé par M. le conseiller Michel Landry et résolu unanimement :

QUE la séance soit et est levée à 19 h 48.

Je soussigné, Alain Poirier, donne mon assentiment et appose ma signature aux résolutions 19-12-391 à 19-12-395 inclusivement contenues dans ce procès-verbal, ce 12^e jour du mois de décembre 2019.


M. Alain Poirier
Maire


Luce Paradis, OMA
Directrice générale et greffière